

1.

Debitrice:

Jacques Chételat SA, rue de Chaux 6, exploitation d'une menuiserie, 2800 Delémont
2.

Remarques:

Dans la liquidation susmentionnée sont déposés à l'Office des faillites, dès le 1er octobre 2003:

1.

L'inventaire.

2.

L'état de collocation

3.

La décision de l'administration de la faillite:

-

de ne pas introduire ou provoquer une action en justice, au nom de la masse concernant les droits litigieux (voir inventaire et état de collocation).

4.

Une offre de CHF 6'000.- pour l'acquisition de gré à gré d'un véhicule VW combi T4 2,5, année 1995, env. 86'000 km, estimé CHF 7'000.-.

Un délai de 20 jours dès la présente publication est imparti pour:

1.

Porter plainte contre les opérations d'inventaire (voir notamment art. 32 al. 2 OAOF concernant les biens insaisissables) et de procédure de collocation.

Un délai de 20 jours dès la présente publication est imparti pour:

2.

Intenter action contre l'état de collocation.

3.

Se prononcer sur la proposition de l'administration de la faillite d'accepter la décision précitée. Ceux qui gardent le silence sont réputés l'avoir acceptée.

Demander, sous peine de péremption, la cession des droits de la masse (art. 260 LP) au cas où l'ensemble des créanciers ne s'oppose pas dans le délai imparti à la proposition de l'administration de la faillite

4.

Offrir un montant supérieur à CHF 6'000.-, à défaut le véhicule en question sera adjugé au prix offert.

Tous les documents indiqués ci-dessus peuvent être consultés à l'Office des faillites soussigné.

Office des faillites de Delémont

2800 Delémont JU

(01191736)